

Image not found or type unknown



## Quid 10% d'abattement pour invalide ?

Par **planglois**, le **12/10/2015** à **10:46**

Bonjour,  
auriez vous l'amabilité de m'éclairer sur un point de droit fiscal  
je suis invalide a 50% je ne travaille pas.  
mon mari bénéficie des frais réels  
j'ai lu que j'avais le droit a 10% d'abattement sur mes revenus sus au pension d'invalide  
est ce vrai?  
d'autre part les invalide non imposable beneficie t'il d'un rabais sur la taxe fonciere ou  
habitation merci  
beaucoup pour votre réponse  
[smile4]